

Annexe à la lettre du 7 Janvier 1879
de la Légation Suisse à Rome au Dcp^l? politique

- 1^o. L'intention du Pape est de ne s'occuper des affaires de Suisse qui après avoir réglé celles d'Allemagne, et il tiendrait à entendre Mgr. Mermilliod, de même qu'il a déjà entendu Mgr. Lachat et Mgr. Marolly.
- 2^o. Il est arrêté en principe, au Vatican, que les évêques de Bâle et d'Fribourg, ce dernier surtout, se démettront, si cela est nécessaire, pro bono pacis, mais qu'on leur fournira le moyen d'opérer honnorablement leur retraite, et qu'on leur offrira, surtout au premier, une compensation sur Suisse, à Rome ou ailleurs.
- 3^o. Le Pape comprend que le vicariat apostolique de Genève, déclaré par Pie IX du diocèse des Fribourgs, Lausanne et Genève pour Mgr. Mermilliod, doit être supprimé et réunir dans le diocèse en question, c'est à dire sous la houlette de Mgr. Marolly, mais il lui semble difficile de détruire brusquement un état de choses créé par son prédécesseur. Il y a lieu de croire qu'il l'aimera subir encore quelque temps le vicariat apostolique de Genève en lui donnant pour titulaire Mgr. Marolly, qui signerait alors l'évêque de Fribourg et Lausanne et vicaire apostolique ~~Bâle~~ bien administrateur du vicariat



apostolique de Genève. A la première occasion,
quand le Gouvernement de Genève aurait
donné des preuves sérieuses de réciprocité
(sic), Léon XIII révoquerait le bref de Pie IX
ségeant le Canton en vicariat apostolique.

4^e. L'opinion générale est que Léon XIII
maintiendrait l'encyclique de Pie IX du
21 Novembre 1873 qui condamne l'élection
des curés par le peuple, telle qu'elle est
observée et pratiquée dans les cantons
de Berne et de Genève.

5^e. Le P. Siegè préfère laisser les cantons catho-
liques réclamer du Gouvernement fédéral,
comme ils ont déjà commencé à le faire,
le rétablissement du poste de Chargé d'Affaires
de S. S. à Lucerne. C'est parce qu'il espère encore
avoir besoin de lui en Suisse, qui l'a gardé
Mgr. Agnelli à Rome au lieu de l'utiliser
dans le corps diplomatique papal. Il est
actuellement attaché à la Propagande, mais
le Pape le consulte souvent sur les affaires
de la Suisse et le considère même comme
étant encore Chargé d'Affaires : les évêques et le
clergé cath. suisses correspondent avec le P. Siegè
par son intermédiaire.

Un autre prêtre que le Pape consulte pour

les affaires de la Suze, c'est Mgr. Czaski, polonais, Secrétaire de la congrégation des affaires ecclésiastiques extraordinaires.